

*La participation citoyennes
au cœur
des institutions démocratiques québécoise*

*Mémoire présenté par
Simon Guillemette*

à la Commission des institutions

*Lors de la
Consultation générale et auditions publiques
sur le projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle
de 2025 sur le Québec*

16 novembre 2025

Résumé

En démocratie, l'État et ses institutions appartiennent au peuple. Il lui revient donc à lui de définir le contenu de sa constitution et la forme du pouvoir politique.

Le gouvernement n'a ni l'autorité morale, ni la légitimité pour mener seul cette démarche.

Le projet de loi renie plus de 20 ans de débat citoyen et de participation populaire qui souhaite une plus grande participation citoyenne et des éléments de démocratie directe.

Le projet de loi attaque directement un fleuron du Québec : la *Charte des droits et libertés*. Le projet de loi actuel retire et limite des droits fondamentaux des citoyens, acquis après de longs débats et négociations il y a maintenant 50 ans.

Le projet de loi #1 doit être abandonné.

Recommandations en bref

#1 Création d'une assemblée constituante pour établir une nouvelle constitution.

#2 Approbation de la nouvelle constitution par référendum

#3 Revoir le régime politique du Québec

#4 Offrir la possibilité d'ajouter des éléments de démocratie directe

#5 Abandonner la notion de souveraineté parlementaire

#6 Abandonner la notion d'interdiction d'utilisation de fonds publics pour des contestations judiciaires

#7 La *Charte* doit avoir préséance sur la constitution

#8 Reconduire les articles 39 à 48 de la *Charte*

#9 Encourager le débat pour l'ajout de nouveaux droits et libertés

#10 Abandonner la hiérarchisation des droits

*P'tite vie, p'tite misère,
Qu'essé que j'veis faire?
J'suis pris dans l'bas de l'échelle
de votre tour de Babel.*

P'tite vie, p'tite misère – Vilain Pingouin

Je m'adresse à vous en tant que citoyen, travailleur et humaniste. Je suis bachelier en science politique et en histoire. La démocratie et les institutions qui permettent sa vitalité ont marqué mes études et mon intérêt. J'ai notamment participé aux États généraux sur la réforme des institutions démocratiques en 2003. Je me suis d'ailleurs permis de reprendre le titre du rapport de son comité directeur, pour que vous puissiez le retrouver sur la tablette où vous l'avez malheureusement laissé. Vous constaterez, si vous osez l'ouvrir ou plus loin dans ce mémoire, que les observations inscrites dans ce rapport sont toujours d'actualité.

À la suite des États généraux, les participants de l'Outaouais ont décidé de continuer la discussion. Nous avons alors mis sur pied le Conseil citoyen pour la démocratie Outaouais (CCDO). Nous avons repris les enjeux soulevés par les États généraux pour continuer la délibération civile sous la forme d'ateliers d'éducation populaire. Nous soutenions aussi une veille médiatique des enjeux reliés à la démocratie, notamment par notre journal Info-Démocratie.

Au même moment, d'autres régions ont aussi travaillé à encourager le débat démocratique à leur manière. Bien vite, nous unissions nos efforts au sein du Mouvement Démocratie et Citoyen du Québec (MDCQ), à l'époque sous la présidence de M. Claude Béland. Une suite aux États généraux fut organisée en 2006 à Drummondville, à laquelle j'ai agi en tant qu'organisateur, animateur et présentateur.

Le CCDO a été particulièrement actif dans le cadre de *La Commission spéciale sur la Loi électorale et la réforme du mode de scrutin au Québec* en 2005. J'ai d'ailleurs été un des principaux rédacteurs du mémoire du CCDO. À ce titre, j'en ai fait la présentation durant les consultations itinérantes. Le CCDO avait suivi l'ensemble des interventions lors de cette commission et fourni une recension des propositions faites par les intervenants.

J'ai donc une certaine expérience dans le domaine et dans le processus de consultation gouvernementale. Et aussi, pour être honnête, d'avoir été déçu par ceux-ci !

Avec les obligations de la vie, le fameux métro, boulot, dodo, une fatigue politique s'installe, surtout face aux mépris partisans. Cela en dit long sur l'état de notre démocratie représentative. Je ne vous cache pas qu'une partie de moi me dit que je perds ma fin de semaine pour présenter ce mémoire. Ce n'est pas comme si le gouvernement actuel, qui a déclenché cette consultation, était un exemple d'ouverture et d'écoute.

Mais je me refuse d'être de cette majorité silencieuse que vous prenez pour acquis. Je suis capable d'élaborer une position et défendre les intérêts du citoyen ordinaire. Peut-être ainsi je pourrais briser vos illusions : le silence de la population n'est pas équivalent à son approbation. Il est plutôt signe d'une démocratie malade.

Mes intérêts se sont variés avec le temps. Je peaufine en autodidacte mes connaissances en sciences naturelles, en philosophie, en anthropologie et neuroscience. J'ai beau travailler de 8 à 4, il est important d'élargir ses connaissances pour faire des liens, pour mieux comprendre le monde qui nous entoure. Une lecture avisée du livre « Notre cerveau à tous les niveaux » de Bruno Dubuc nous

apprend que la cognition est un processus incarné. Notre cerveau apprend et dicte nos comportements en fonction de notre environnement (socioculturel et physique), de notre corps et de nos expériences préalables. Tout ceci est une boucle qui permet à notre cerveau de faire sens du monde qui nous entoure et d'établir des prédictions pour guider nos actions. Cette boucle se nourrit elle-même, se corrige lorsque nos prédictions n'offrent pas la réponse attendue. C'est comme cela qu'on apprend, qu'on ajuste nos modèles mentaux. Cette boucle est aussi influencée par notre contact aux autres, et finit par créer, modifier ou maintenir nos institutions sociales, politiques et culturelles.

En parlant avec les autres et en apprenant plein de choses à leur sujet, on va inévitablement accroître notre sentiment de familiarité avec eux et donc réduire les tensions. C'est pour ça que c'est bon de dire à nos enfants d'aller jouer avec les jeunes immigrants du quartier, d'aller chez eux, d'essayer de comprendre comment ils vivent, etc. C'est vraiment à cette conclusion-là que je voudrais arriver dans ma présentation. Montrer que cette tendance à créer des « Nous » versus des « Eux » est au fond une conséquence naturelle de la façon dont notre cerveau est câblé pour créer des catégories retenant surtout les similitudes générales entre les choses et en laissant de côté les détails. Et il comprime ça sous forme de concepts ou de préjugés qui sont au fond des résumés pratiques qui deviennent autant de « modèle internes du monde . [...] Nos catégories peuvent être pratiques pour échanger sur des régularités du monde, mais comme ce sont de petites essences imaginaires inventées par notre cerveau, si on ne fait pas attention, on oublie la diversité réelle des êtres ou des choses qu'ils veulent décrire. (Dubuc, p.504-505)

J'espère que ce qui suit permettra de revoir vos catégories, vos concepts. Avant de pouvoir voir un nouveau monde possible, il faut savoir l'imaginer. Et pour imaginer, pour vraiment inventer ou créer, il faut savoir refuser l'état actuel des choses.

Il faut savoir dire : C'est NON !

Et pour votre projet de loi 1, C'EST NON sans équivoque.

*Provocante, tu l'sais tu fais exprès quand tu te déhanches devant ses beaux yeux
Innocente, tu l'sais tu fais exprès quand tu te démanches devant ces messieurs
Qui es-tu, qui es-tu
Qui es-tu, qui qui qui qui, qui c'que t'es*

Provocante – Marjo

Vous m'avez provoqué en présentant ce projet de loi. Vous avez fait exprès en attaquant la démocratie québécoise. Marjo adresse aussi l'éléphant dans la pièce : Qui êtes-vous pour définir unilatéralement la « loi des lois » ?

Qui vous a donné le mandat de définir les « règles fondamentales » et de de fixer nos « droits et libertés » ?

PERSONNE !

Votre programme électoral en 2022, « Continuons » contient le mot « constitution » qu'une seule fois, pour vous auto-féliciter d'avoir « modifié la constitution canadienne pour y inscrire que le Québec forme une nation et que le français est sa langue officielle », (p.16)

Et on ne peut pas dire qu'il y a urgence en la demeure, sauf si votre gouvernement en perdition désire faire l'histoire.

Profitons-en pour rappeler au gouvernement que sa majorité parlementaire n'est qu'une illusion, une construction, faite par le système uninominal à un tour. Avec 41 % des votes, soit 27 % de la population éligible, vous avez cumulé 90 sièges (72%) de l'Assemblée nationale. Cette « victoire » sur laquelle vous fondez votre autorité n'est en fait qu'un jeu mathématique.

Jeu mathématique que vous connaissez. Votre gouvernement avait déposé un projet de réforme électorale en 2019. Projet qui est mort au feuilleton en 2021. Monsieur Legault dira alors que « ça n'intéresse pas la population, à part quelques intellectuels ». Et votre constitution serait mieux pour « Rassemblez les Québécoises et les Québécois autour d'un symbole d'affirmation et de fierté » ?

Recommandation #1

En démocratie, l'état, par définition, appartient au peuple. Par conséquent, il revient à eux d'éditer les règles du jeu politique.

Il convient donc que l'ensemble du processus décisionnel soit revu pour être remplacé par une assemblée constituante de citoyens indépendants.

Recommandation #2

Un but énoncé étant de « Rassembler », l'approbation d'une constitution du Québec se doit d'être faite par l'ensemble des citoyens.

La majorité fictive du gouvernement ne peut pas à elle seule entériner une telle action.

Par conséquent, je reprends ici la recommandation du comité directeur des États généraux : « cette constitution [devra] être approuvée ou amendée par une majorité de citoyennes et citoyens à l'occasion d'un référendum ».

Considérant l'importance de cette démarche, comment peut-on faire autrement ? Il ne peut y avoir de soupçon de partisanerie. L'organisation de l'état transcende le catéchisme partisan. Comment, autrement, rassembler le Québec autour de ce symbole ?

Soyons honnêtes, il y a peu de traction populaire pour ce projet. Si le gouvernement tient à en faire une fierté nationale, comme il se doit, il devrait en faire la promotion adéquatement. L'appui populaire cela se cultive et s'entretient.

Notre histoire regorge de bons exemples où le gouvernement considérait le peuple pour l'informer et encourager sa fierté. La campagne « Maître chez nous » qui se voulait presque un plébiscite pour la création d'Hydro-Québec avait été précédée par une vaste campagne populaire, animée par René Lévesque lui-même et son fameux tableau noir. Plusieurs diront qu'une bonne partie de l'appui au camp du Oui émanait des travaux de la commission Bélanger-Campeau pendant laquelle ont avait laissé présager un renouveau socio-politique suite à une victoire.

Évidemment, donner la parole aux citoyens est un danger pour les élus. Ils en subissent les contrecoups. Les États généraux et la Commission parlementaire spéciale, malgré une mobilisation citoyenne remarquable, sont tous deux tombés dans l'oubli.

Ce processus de commission parlementaire est loin de ces démarches populaires. Sur ce sujet, voici un extrait toujours pertinent du rapport du comité directeur :

La majorité des acteurs entendus pensent que les décisions gouvernementales sont prises au sommet, généralement par un très petit nombre, pouvant être influencé par très peu de personnes, la plupart du temps non élues. Ils considèrent que les décisions sont basées sur de l'information partielle et inadéquate. Les décisions sont peu motivantes pour la démocratie et elles démontrent que l'organisation politique actuelle ne respecte pas vraiment la volonté populaire. (p.22)

*C'que j'ai comme crainte ou comme espoir
Vous ne voulez pas vraiment l'savoir
J'peux pas classer mes émotions
En petites piles de oui pis d'non*

Cochez oui, cochez non – Paul Piché

En 2003, dans son rapport, le comité directeur des États généraux brossait le portrait suivant suite à ses nombreuses consultations :

Le cœur citoyen, si on nous permet l'expression, est inquiet. Un profond sentiment de désabusement à l'égard de la politique traverse le Québec. La frustration du citoyen est palpable devant son impuissance à influencer, comme il le voudrait, sur les décisions qui ont un impact sur sa vie et sur celle de ses pairs. Parmi ses grandes déceptions, il y a le mode de scrutin actuel où le citoyen considère que son vote ne se reflète pas vraiment et systématiquement dans la composition des membres de l'Assemblée nationale.

La dichotomie cœur-tête est présente et déchirante. Le citoyen a beau faire l'effort de comprendre la complexité de la vie démocratique dans notre monde moderne, il sent bien que les choses ne vont pas dans le sens souhaité. Il répète à satiété ne pas avoir le sentiment de participer activement et réellement aux destinées politiques, économiques et sociales du Québec. L'expérience du terrain démontre cependant que les citoyennes et citoyens n'abandonnent pas leur rêve démocratique. Ils demeurent intéressés et motivés face aux défis à relever. La démarche démocratique est probablement celle qui incarne le mieux le projet de société actuel des Québécoises et des Québécois.

Ainsi, bien que la foi en la démocratie pratiquée actuellement soit, dans certains cas, fortement ébranlée, les citoyennes et citoyens y croient, la veulent et l'exigent. La qualité des contributions citoyennes et le nombre de participantes et participants à la démarche de consultation sur la réforme des institutions démocratiques en sont d'ailleurs une illustration incontestable. (P.21)

Juste un peu plus loin, on pouvait lire « Tout compte fait, les citoyennes et les citoyens réclament plus de pouvoir. » (P.22)

La bataille était toujours d'actualité 10 ans plus tard pendant le Printemps érable. Dans de nombreux quartiers, les citoyens se sont organisés pour discuter, analyser et décider des actions à prendre et des revendications. Encore aujourd'hui, suite à des Fronts commun syndical et à des manifestations, les citoyens demandent encore d'être entendus et de participer au pouvoir.

Le gouvernement le reconnaît dans l'article 1 de son projet de loi :

« CONSIDÉRANT que le Québec accorde une valeur primordiale à la démocratie et n'a pas d'attachement au régime monarchique;

La démocratie, le pouvoir du peuple, par le peuple pour le peuple, est un système contraignant. Elle requiert des outils, des mécanismes, pour permettre l'expression populaire autrement que lors des élections. Elle valorise la participation citoyenne. Elle nécessite un partage des pouvoirs, un esprit de tolérance et de coopération, une ouverture et une curiosité face à l'autre. Elle requiert de l'humilité, de savoir reconnaître que le chemin choisi n'est pas le bon, d'être capable d'admettre ses erreurs. Surtout, elle demande des efforts constants, de la pratique et un long apprentissage par l'expérience.

Comme notre cerveau, la démocratie est vivante, plastique, et en constante évolution.

Recommandation #3

Dans le but annoncé de « Renforcer la démocratie québécoise », le gouvernement doit faire les démarches nécessaires pour susciter la discussion et, le cas échéant, les modifications des

règles relatives à l'exercice de la démocratie au Québec de façon que les Québécoises et Québécois qui le désirent puissent se rapprocher du pouvoir législatif et qu'ils puissent mieux, collectivement, y exercer un certain contrôle. (Comité directeur p.25)

Recommandation #4

En accord avec l'article 14 de la future constitution du Québec, à savoir que « Le peuple québécois a le droit inaliénable de choisir librement le régime politique et le statut juridique du Québec », le gouvernement se doit d'offrir un choix conséquent aux Québécois.

On propose la possibilité d'ajouter des pouvoirs déjà envisagés dans l'histoire récente au Québec, soit, par exemple :

- le droit à la destitution des élus*
- le droit à l'initiative populaire*
- une redéfinition du rôle des députés*
- l'abolition des partis politiques de la participation électorale*
- une réelle séparation des pouvoirs*
- un budget participatif*

On conviendra que le projet actuel est loin de cet idéal démocratique. Je ne parle pas de la même démocratie.

À la lecture du livre de M. Dubuc cité plus haut, vous apprendrez que notre cerveau est paresseux. Il cherche à économiser de l'énergie. Le gouvernement a fait preuve de paresse en refusant d'offrir aux québécois un vrai débat sur nos institutions démocratiques. Il a aussi fait preuve de paresse à défaut de bien définir les termes de sa constitution.

La démocratie que tente de « Renforcer » le gouvernement est une forme bien spécifique, soit la démocratie *représentative*, cet oxymore au cœur même de la perte de confiance populaire dans les institutions, du désengagement et de l'abstention.

La population n'est pas dupe, elle sait d'instinct que votre démocratie n'est pas la sienne. Francis Dupuis-Déri, dans son livre « Démocratie: histoire politique d'un mot aux États-Unis et en France », présente de façon éloquente comment les républicains, dans leurs luttes contre le pouvoir monarchique, se sont appropriés, dans un premier temps, le terme démocratie pour consolider leurs appuis auprès du peuple. Pour la masse, le choix était facile entre l'absence de pouvoir sous la monarchie d'un côté et une participation politique en démocratie de l'autre. Par contre, l'espoir populaire fut rapidement déçu car, suite aux gains des républicains, à la mise en place des assemblées législatives, les nouveaux maîtres, les élus, ont vite nuancé leurs discours, ajoutant des qualificatifs à la démocratie, ici *libéral*, là *représentative*. Ils prétextaient que la démocratie était impossible dans une grande nation. Avec le temps, ils ont vite « oublié » les qualificatifs, maintenant l'ambiguïté. À terme, un mot symbole d'émancipation et d'idéal est ainsi devenu un mot creux, sans substance.

Le Québec pourrait aisément avoir droit à un chapitre dans une ré-édition de ce livre. On reconnaît les actions des vieux républicains dans les démarches pour la réforme du mode de scrutin. Le Premier ministre Legault signait en 2018 une entente avec les partis d'opposition pour présenter un projet de réforme électorale.

« Pour moi, on n'est plus à l'étape des débats, on est à l'étape de l'action », martèle M. Legault le 9 mai 2018. Il en remet en campagne électorale, promettant qu'il ne fera pas un « Justin Trudeau » de lui-même en laissant de côté la réforme une fois au pouvoir.
(*Comment la CAQ a largué la réforme du mode de scrutin*, Le Devoir, 18 novembre 2023)

Trois ans plus tard, on le sait, le projet est mort, trop de députés craignant pour leur poste.

Le présent projet est aussi un bel exemple décomplexé des propos de M. Dupuis-Déri. L'élite bien en place se permet maintenant d'afficher clairement qu'elle « n'a pas d'attachement au régime monarchique. » Mesure phare du projet de loi, qu'on présente dans le pamphlet explicatif.

Renforcer la démocratie québécoise en rejetant les symboles de la monarchie, notamment le titre de « lieutenant-gouverneur » qui sera remplacé par « officier du Québec ». Cette personne sera désormais nommée sur désignation du premier ministre du Québec.

Rejet bien symbolique : on garde le clown et ses fonctions, mais on change son nom. Pire, on ajoute des pouvoirs supplémentaires de nomination au Premier ministre que plusieurs trouvent déjà démesurés.

Les craintes concernant le renforcement d'une démocratie *représentative* plutôt que populaire se confirment par l'introduction de deux nouvelles dispositions.

La première, la souveraineté parlementaire, a au moins le mérite d'être sans ambiguïté quant à la vision du gouvernement par rapport aux citoyens. L'Assemblée nationale sera dorénavant le seul maître à bord. Fini la souveraineté populaire. Toute idée de remise en question du pouvoir des élus ou d'introduction d'éléments de démocratie directe devient impossible.

La démocratie ne peut pas tolérer le dogmatisme. La critique et le débat sont vitaux et sains, c'est le terreau pour la faire grandir. Faire de l'Assemblée nationale la seule autorité nie tout pouvoir effectif et tout droit de parole à ceux qui ne s'y trouvent pas.

De plus, cette souveraineté parlementaire nie une réalité du système parlementaire québécois : le contrôle complet de l'exécutif sur le législatif. Le Premier ministre peut déjà régner en conquérant, encouragé par une « victoire » électorale, renforcé par une illusion de majorité au parlement et maintenue par une foi partisane et d'un Whip pour remettre l'ordre. Fort de sa majorité illusoire, l'exécutif décide et contrôle l'agenda législatif. Il peut rapidement défaire toute critique.

Dans l'article du Devoir déjà cité, deux analyses d'anciens proches du gouvernement confirment cette analyse. D'un côté, Jean-Benoît Ratté dit au journaliste : « Quand j'ai démissionné, je suis allé souper avec ma boss pour lui expliquer, puis je lui ai dit : “Écoute, le Québec est dirigé par huit personnes” ». Plus loin c'est Émilie Foster, ex-députée caquiste, qui « se désole que le premier ministre ait abandonné le projet. Celui-ci serait venu « amoindrir le pouvoir » concentré entre les mains de l'exécutif ».

La souveraineté parlementaire sera de facto une souveraineté exécutive. Par conséquent, cette souveraineté parlementaire sera l'antithèse des principes démocratiques. Elle confirmerait le sentiment populaire d'être sous un système oligarchique.

Recommandation #5

Abandonner la notion de souveraineté parlementaire. Elle ne peut être un « des principes de fondamentaux de l'État » au côté de la démocratie car en opposition direct avec celle-ci.

Pour renforcer son nouveau pouvoir de souveraineté parlementaire, le gouvernement propose une deuxième mesure phare :

Protéger les lois fondamentales du Québec en interdisant que l'argent des contribuables serve à les contester devant les tribunaux.

Attaque à peine voilée contre les syndicats, groupes communautaires et organismes de défense des droits. Les démarches de contestations juridiques sont longues et coûteuses. Généralement, ceux qui doivent les entreprendre sont démunis ou dans des situations précaires. C'est pourquoi un état démocratique se doit d'offrir une aide financière. Une démocratie en santé permet aux minorités de se défendre contre les abus de la majorité. Les contestations sont une mesure d'exception car l'État se doit de respecter ses propres règles fondamentales. Les minorités font aussi partie prenante de l'État québécois. Elles doivent donc pouvoir protéger leurs droits individuels et leurs droits collectifs en bénéficiant d'un support financier. L'État doit faire preuve d'humilité et permettre la critique, tous en sortant gagnant.

Recommandation #6

Retirer l'article 5 de la loi sur l'autonomie constitutionnelle du Québec et toute référence interdisant la contestation juridique des décisions parlementaires. Ceci inclut aussi les règles spécifiques pour les demandes de sursis article 31 du projet de loi.

Notons au passage qu'une saine séparation des pouvoirs ne devrait pas permettre au législatif/exécutif de définir ce que peut ou ne peut pas être jugé par un tribunal approprié. Le tribunal se doit d'être un tiers indépendant qui évalue la portée juridique d'une loi et peut la suspendre s'il advient qu'elle entre en conflit avec elle-même ou avec les chartes et constitution.

*Il est venu le temps de mettre au monde
Cette Patrie dont nous avons rêvé
Dans l'harmonie la paix la justice
Et le respect des droits et libertés*

Patrie-Liberté - Jeanne Landry

Pour la petite histoire, cette chanson était, en 1995, le choix de la Société Nationale des Québécois de la Capitale pour devenir le prochain hymne national québécois.

La *Charte des droits et libertés de la personne* est un fleuron de la société québécoise. Une réelle source de fierté. La Ligue des droits et libertés rappelle, dans son numéro de *Droits et Liberté* soulignant les 50 ans de la *Charte*, qu'elle est issue d'une vaste campagne populaire suite au emprisonnements politiques de la Crise d'octobre en 1970 et de la grève du Front commun de 1972.

C'est dans la foulée de cette campagne que le gouvernement libéral dépose, le 29 octobre 1974, le projet de loi no 50 – Loi concernant les droits et libertés de la personne et que, la Charte des droits et libertés de la personne sera adoptée à l'unanimité en juin 1975. Le ministre de la Justice de l'époque, Jérôme Choquette, souligne alors que cette Charte est l'incarnation des valeurs de la société québécoise. De fait, elle apparaît comme l'aboutissement de nombreuses années de luttes et de mobilisations d'actrices et d'acteurs de tous les secteurs de la société civile. Elle incarne la transformation profonde de la culture des droits humains qui s'est opérée au Québec depuis l'adoption de la DUDH. Et si la Charte québécoise est encore à ce jour considérée comme un « document unique dans l'histoire législative canadienne », c'est parce qu'elle est le résultat de ces luttes historiques pour la liberté, l'égalité et la justice sociale, mais aussi parce qu'elle est l'un des documents (quasi)constitutionnel les mieux arrimés au droit international des droits humains.

((Re)construire l'édifice des droits humains, Paul-Etienne Rainville, Droits et Libertés, printemps/été 2025)

Nous devrions considérer la *Charte* comme le fondement de nos institutions. C'est elle qui établit l'égalité des citoyens devant la loi, définit nos droits fondamentaux et nos devoirs civiques. Comme elle s'adresse à tous les citoyens et les protège du despotisme, c'est elle que nous devrions considérer comme la loi des lois, elle qui établit la souveraineté populaire. L'État doit légiférer en respect de celle-ci. Elle permet déjà des limites raisonnables et des mécanismes pour balancer les droits.

Recommandation #7

La Charte devrait avoir préséance sur la nouvelle constitution du Québec car elle assure l'égalité des citoyens. De plus, elle est déjà source de fierté populaire.

La *Charte* profite d'un appui populaire incontestable. Il est par conséquent incompréhensible qu'on lui retire un bout sans justification. L'article 16 de la future constitution n'inclut que les dispositions 1 à 38 de la *Charte*. On esquivait rapidement toute la section des droits économiques et sociaux, les articles 39 à 48 de la *Charte*. Faute de frappe ? Permettez-moi d'en douter.

D'une part, l'article 39 de la *Charte* sur la protection des enfants est essentiellement reconduit à l'article 27 de la future constitution. D'autre part, alors qu'on parle de soustraire de l'aide sociale les nouveaux immigrants (*Québec menace Ottawa de couper les vivres aux demandeurs d'asile, Radio-Canada, site web, 13 novembre 2025*), peut-on se surprendre de voir le retrait de l'article 45

« Toute personne dans le besoin a droit, pour elle et sa famille, à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi, susceptibles de lui assurer un niveau de vie décent »? Quant est-il de l'article 46.1 du droit « de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité » ? On connaît les préférences en matière d'environnement du gouvernement actuel.

Recommandation #8

Que l'ensemble des droits actuellement présents à la Charte soient inclus dans une constitution québécoise.

Recommandation #9

Encourager et permettre le débat pour l'ajout de nouveaux droits pour promouvoir l'inclusion et pour s'adapter aux nouvelles réalités.

Des exemples pourraient être :

- droit au logement
- droit à l'accès internet
- droits environnementaux
- droit à la santé

De plus, je suis perplexe et inquiet du désir du gouvernement de rendre un droit (l'égalité homme/femme) plus important qu'un autre droit (droit de religion). La Ligue des droits et libertés présente bien l'état de la jurisprudence dans ce domaine :

L'interdépendance des droits a été reconnue par la communauté internationale lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de Vienne en 1993 :

Tous les droits de l'homme sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés. La communauté internationale doit traiter des droits de l'homme globalement, de manière équitable et équilibrée, sur un pied d'égalité et en leur accordant la même importance.

Conférence mondiale sur les droits humains, Vienne, 1993. Art. 5

Ensemble, rétablissons les droits, fiche #1. Ligue des droits et liberté.

<https://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/retablissons-les-droits-fiches.pdf>

On sait très bien ce que le gouvernement désire avec cette mesure « Renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes », on parle du désir à peine voilé d'interdire le voile ou d'autres accessoires du genre. Mais comment une femme peut-elle être égale à un homme si, de par sa religion, elle se fait interdire le port de certains vêtements ?

L'attaque sur nos droits établis depuis 50 ans, me semble précipitée et basée sur des stéréotypes et des préjugés contre lesquels la *Charte*, justement, doit agir comme rempart.

Recommandation #10

L'article 21 du projet de loi qui modifie la Charte devrait être retiré. Des discussions plus approfondies devraient se tenir dans un cadre non partisan.

Il s'agit d'un choix partisan et contraire aux normes internationales des gestions des droits fondamentaux.

*Je me transforme
Nourrie la faune
Mes racines corps
Creusent la terre*

*Je suis unis
Au territoire
Je déconstruis
Toutes les frontières*

*Je ne suis pas
Ton acronyme
Je ne finirai
Plus jamais d'être*

MMIWG2S - Soleil Launière

Le projet de loi aborde bien d'autres aspects de notre vivre ensemble qui nécessitent plus de débats publics qu'il en est prévu. Sur bien des aspects, le temps me manque pour me faire une idée claire. D'autres groupes et individus sauront, je l'espère, être en mesure de présenter une réflexion plus complète. Sans offrir de recommandation précise, je désire néanmoins présenter des inquiétudes à la lecture du projet de loi. Des éléments qui, tels que nommés par Normand Baillargeon dans son « Petit cours d'autodéfense intellectuelle », allume mon détecteur de poutine.

Considérant l'article 29 de la constitution, protégeant le droit à l'avortement, j'entends plusieurs groupes de femme qui préfèrent l'absence de réglementations, facilitant ainsi les soins. Légaliser oblige la mise en place des conditions, des limites et d'un cadre normatif, un ensemble de détails qui peut, à la longue, agir à l'encontre du but recherché. Les groupes précisent qu'il s'agit d'un acte médical, et que par conséquent, ne devrait pas être considéré autrement.

(Le droit à l'avortement menacé s'il est enchâssé dans la constitution? Site web radio-canada. 14 octobre 2025)

D'ailleurs ceci rappelle la tentative abandonnée de la ministre de la condition féminine de l'époque, Mme Martine Biron, d'enchâsser le droit à l'avortement dans la *Charte*. Isabel Hachey écrivait alors dans son article *Loi sur l'avortement Une fausse bonne idée* de La Presse le 24 juin 2023 :

Depuis quelque temps, la ministre sonde ses appuis. Et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle n'en trouve pas beaucoup. Elle a plutôt réussi l'exploit de se mettre à dos le Barreau du Québec, la Ligue des droits et libertés et à peu près tous les groupes féministes que compte la province...

« Une loi sur l'avortement ? Merci, mais non merci, Madame la Ministre », ont écrit dans Le Devoir les représentants d'une vingtaine d'organismes pour la défense des droits des femmes.

On ne parle pas des nouveaux projets de loi et de leur contenu autour de la table des ministres? Vous devriez pour ainsi éviter de refaire les mêmes erreurs.

Par extension, l'ajout du droit aux soins de fin de vie à la *Charte* semble être une autre fausse bonne idée.

Je souligne positivement l'ajout des nations autochtones dans les considérants d'une future constitution du Québec. C'est aussi très bien de reconnaître leur droit « de maintenir et développer leur langue et leur culture d'origine » et leur « droits existants – ancestraux ou issus de traités ».

Néanmoins, il reste plusieurs questions à régler pour les Premières Nations. Des négociations de nation à nation doivent être entreprises pour reconnaître leur présence ancestrale. Les territoires non cédés étant un point crucial de ces négociations, l'absence de reconnaissance du pouvoir autochtone et les tentatives de protection du territoire québécois laissent entendre que nous continuons sur la voie du colonialisme.

*Si c'est ça l'Québec moderne
Ben moi j'mets mon drapeau en berne
Et j'emmerde tous les bouffons qui nous gouvernent!
Si c'est ça qu't'appelles une nation
Probable que tu sois assez con
T'es mûr pour te présenter aux élections...*

En Berne - Les Cowboys Fringants

En somme, le gouvernement échoue à répondre aux trois buts qu'il s'est fixé lors de la présentation de son projet : Protéger, renforcer et rassembler.

Il échoue à rassembler car il procède de façon unilatérale, dans la rapidité, presque dans l'ombre, avec une procédure tout à fait générique pour une mesure d'exception. Le gouvernement aurait pu se contenter de faire une transcription du système actuel. Évidemment, si tel avait été le cas, pourquoi le faire ? Il en profite donc pour ajouter des dispositions anti-démocratiques en espérant que cela passe sous silence.

Les citoyens ne sont pas appelés à participer, et surtout pas à établir l'État qu'ils désirent voir se réaliser. Aucune démarche constructive est mise en place pour encourager le débat et la création d'institutions qui nous ressemblent, nous rassemblent et nous rendent fiers.

Vous bafouez ici des années de consultations et de travaux citoyens pour nous présenter un projet de constitution qui limite nos droits et la démocratie dans son ensemble.

Tout ceci en pleine crise de la représentation, alors que le gouvernement est au plus bas dans les sondages et qu'il ne lui reste que quelques mois à son mandat. Les cyniques diront qu'il cherche à noyer l'opinion publique sous des tonnes de mesures, tente de faire des écrans de fumée ou attise le mécontentement. Ainsi, par la division des efforts de la société civile pour contrôler la tempête, quelques éléments passeront inaperçu et seront entérinés.

Le gouvernement n'a pas la légitimité populaire pour agir de la sorte sur ce sujet central à la vie démocratique du Québec.

Il échoue à protéger les citoyens des abus du système électoral actuel et du pouvoir de l'exécutif. Les dispositions ne sont que pour protéger le pouvoir des élus. Elles limitent les citoyens dans leur capacité à faire valoir leurs droits. Il ne s'agit pas de protéger la démocratie, mais de permettre à l'exécutif d'agir selon ses intérêts et de faire taire toute contestation. Le boss a raison, papa a raison.

Tout ce que ce projet permet de renforcer est le cynisme, le désengagement, la démobilisation et le désintérêt. On est loin d'un idéal démocratique ou même d'un pas dans la bonne direction.

Tout dans cette démarche est problématique : son contenu, sa présentation et le processus de consultation. Trop, trop vite, trop tard.

Les citoyennes et citoyens expriment leur vision commune ainsi que leur volonté de permettre à tous ceux et celles qui sont nés ici et qui ont choisi d'y vivre, d'y avoir une place et d'y jouer un rôle. Ils sont conscients du fait que c'est par la participation du plus grand nombre aux débats politiques, sociaux, économiques et culturels qu'une telle vision s'élabore, se partage et devient un projet, celui qu'on inscrit dans un document fondateur et qui devient la source de la motivation et de la fierté communes.

Les membres du Comité directeur partagent fortement ce point de vue et ajoutent que ce sont là les conditions essentielles pour que notre démocratie demeure vivante, enrichissante, généralisée et ne craigne pas d'inclure tous ceux et celles qui veulent contribuer au développement harmonieux du pays. Les choses doivent être claires : l'avenir du Québec ne peut se satisfaire d'une apparence de démocratie. Il doit s'appuyer sur une démocratie qui permette au plus grand nombre de mieux connaître les enjeux, de mieux partager le projet commun et de mieux agir ensemble. Les finalités de la démocratie ne sont-elles pas d'assurer la survie, le développement et l'épanouissement des personnes et des communautés qui composent une société?

Or, l'éducation permanente et renouvelée à la démocratie et à la citoyenneté est la base d'une démocratie vivante. Il faut souhaiter une démocratie générale, une démocratie directe, politique, économique, écologique et sociale.
Rapport comité directeur, p.60

Les chansons au début de chaque section se veulent un rappel que notre culture est aussi une source d'inspiration pour le renouveau. Pour créer, il faut se placer en opposition avec les normes établies, il faut oser un saut dans l'imaginaire. La vraie création se construit en remodelant l'ancien. L'art donne sens à la vie. J'espère qu'elle donnera ici sens à mes propos.

Faisons du Québec un modèle de démocratie moderne et exemplaire !

Refusons le projet de loi 1 !

Prenons notre place et exigeons une vraie démocratie.

Les pleins – Paul Piché

Messieurs les importants
j'veux pas vous déranger
mais pourriez-vous r'garder dans rue?
j'vas vous montrer des gens,
vous les connaissez pas pourtant
vous êtes assis dessus

Hommes d'affaires ou d'États
le monde vous appartient
vous avez tout à décider
on se demandait comme ça
si y aurait pas moyen
d'arrêter d'vous en occuper?

Mais y veulent pas partir
qu'est-ce qu'on peut leur donner?
chu prêt à tout offrir
pour les voir se retirer
Pour une maison de choix avec une salle de bain
pour tout l'monde y compris le chien sur un
immense terrain

vous pourriez arrêter
de prendre la terre pour votre jardin
chu sûr qu'y en a plusieurs
qui voudraient s'cotiser
pour vous payer un lac privé
si pour au moins une heure

Vous laisseriez couler
l'eau des rivières sans la souiller
mais y ont déjà tout ça
qu'est-ce qu'y veulent encore
qu'ils n'auraient pas déjà?

Tout l'or et tout l'argent
dont vous avez besoin
> j'me d'mande où c'est j'pourrais l'trouver?
parce que ces derniers temps
il coule entre vos mains
mais sans jamais r'tomber sur moé

Pis la chose qui m'inquiète
c'est c'que vous faites avec
on dit qu'vous aimez les fusils
et surtout les plus gros
j'ai peur qu'avant bientôt
vous nous d'mandiez jusqu'à nos vies

Mais même ça
y ont déjà ça (bis)
qu'est-ce qu'y veulent encore
qu'ils n'auraient pas déjà?

J'ai pas d'mandé d'avoir
la guerre sur la tête
j'aurais voulu vous en parler
j'espère qu'au moins vous aurez
le temps dans votre fête
de savoir lequel a gagné

Qu'est-ce qui nous reste encore
qu'on leur a pas donné?
j'leur donnerais c'qu'y voudraient
pour enfin avoir la paix